RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

L'AFD ET LE

secteur de la santé et du médico-social en Nouvelle-Calédonie

12 projets
financés depuis 2010

135 M€
engagés sur la même période

110 places
supplémentaires en faveur de publics spécifiques

L'intervention de l'AFD en matière de santé a d'abord été orientée vers le sanitaire avec le financement des principaux investissements hospitaliers (public et privé). Elle est aujourd'hui élargie au développement du secteur médico-social dans lequel les besoins d'investissements sont importants. L'AFD mobilise également de l'expertise afin d'accompagner la définition et mise en œuvre des politiques publiques.

#MondeEnCommun

NOTRE ACTION EN Nouvelle-Calédonie

1 Le financement de la réorganisation du secteur hospitalier

L'offre hospitalière a été entièrement restructurée fin des années 2010 par la mise en œuvre de plusieurs projets structurants en faveur du renforcement et de la modernisation de l'offre de soins. La vétusté et l'exiguïté des anciens locaux du Centre Hospitalier Territorial (CHT) et des cliniques privées empêchaient leur adaptation aux évolutions quantitatives et qualitatives des besoins de soins. De plus, l'éclatement des structures sur de nombreux sites était préjudiciable à la sécurité des prises en charge. Pour le CHT, un nouveau centre hospitalier, le Médipôle, a été construit fin 2016 afin d'accroître ses capacités d'accueil et moderniser son fonctionnement. Fin 2016, la fusion de l'ensemble des cliniques privées a permis de mutualiser les moyens et compétences dans le cadre d'un pôle hospitalier polyvalent et de construire un nouvel établissement regroupant des infrastructures modernes et adaptées aux besoins. Cette réorganisation générale s'est achevée fin 2018 avec l'ouverture du Pôle Sanitaire du Nord (PSN) du Centre Hospitalier du Nord (CHN), qui permet de répondre aux besoins de proximité de la population, représentant ainsi un symbole du rééquilibrage. L'AFD accompagne également l'amélioration de l'accès aux soins de santé mentale via le soutien des investissements du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) du territoire.

2 Un soutien au secteur médico-social en structuration progressive

La Nouvelle-Calédonie accuse un retard important d'équipements de l'offre de prise en charge des personnes porteuses de handicap en comparaison avec la Métropole (2,6 places pour 1000 habitants contre 7,4). Le taux d'équipement en structures pour personnes âgées est également bien inférieur à celui de l'hexagone et les prévisions montrent que le territoire aurait besoin de 668 lits supplémentaires d'ici 2030. Face à ce constat, l'AFD accompagne la Nouvelle-Calédonie dans sa démarche de structuration et de professionnalisation du secteur médico-social. Elle s'est engagée au côté des acteurs locaux afin de répondre aux enjeux du vieillissement de la population, notamment à travers l'élaboration d'une stratégie du Bien Vieillir, et de prise en charge depersonnes en situation de handicap. En outre, elle a financé le premier Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) public à Nouméa porté par la SEM AGGLO et l'Association Calédonienne du Bien Vieillir ainsi que deux Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS), l'une pour substituer l'unité de long séjour psychiatrique du CHS en partenariat avec la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) et l'Association de Coopération Sociale et Médico-sociale (ACSMS) et l'autre pour remplacer l'actuel centre en faveur des enfants en situation de polyhandicap géré par l'Association Calédonienne des Handicapés (ACH).

Chiffres 2022

1281 places totales en hospitalisation publique et privée

40 places supplémentaires en faveur des personnes en situation de handicap

70 places supplémentaires en faveur des personnes âgées

3 L'appui à la réforme structurelle du système de santé

Malgré la succession des plans de maitrise des dépenses, le Régime Unifié Assurance Maladie Maternité (RUAMM) est déficitaire depuis 2010, déficit qui tend à s'accroître sous l'effet ciseau du fait de dépenses publiques en hausse et de recettes affectées en repli, atteignant des niveaux difficilement soutenables dans le temps. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé dans la rédaction concertée d'une feuille de route stratégique pour la santé 2018-2028, le plan de santé Do Kamo, adopté en 2016, structuré autour de 3 axes du système de santé : (i) la révision du modèle économique (ii) la construction d'une nouvelle gouvernance (iii) le renforcement de l'efficience via la prévention renforcée et coordonnée avec l'offre de soins. En outre, une partie des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) octroyés à la collectivité Nouvelle-Calédonie par l'AFD pour conforter les équilibres financiers dans l'attente de la mise en œuvre des réformes fiscales et apporter la liquidité nécessaire à la relance de l'économie par la dépense publique, a été directement affectée au financement du déficit du RUAMM : 57 M€ sur les 210 M€ en 2020 et 84 M€ sur les 175 M€ en 2022. Les premières mesures de la réforme structurelle engagée par le gouvernement consistent à l'installation d'une autorité de régulation et à la création d'un objectif calédonien d'évolution des dépenses d'assurance maladie. Dans ce cadre, l'AFD a octroyé au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie une subvention d'un montant de 500 K€ sur Fonds Outre-mer pour financer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur deux ans consistant à organiser et à assurer le bon déroulement de laphase de préfiguration et de la phase d'entrée en vigueur de cette réforme.

Agence de Nouméa
1 rue de Barleux – BP J1, 98849, Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie | Tél. : (687) 24 26 00 | afdnoumea@afd.fr

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
afd.fr AFDOfficiel @AFD_France afd_france #MondeEnCommun
5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France - Tél. : +33 1 53 44 31 31